

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juillet– 20h30

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Noëlle Bidault, Damien Lentier, Sylvie Devès, Jean Pellet, Nadine Gaillard.

Excusés : Sylvain Hiel, Alain Camus

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour l'autoriser à déposer le permis de construire concernant la réhabilitation de la mairie.

1^{ère} délibération

Suite au vote à la majorité des délégués des 3 communes concernées (Gravières, Malarce et les Salelles), la dissolution du Syndicat du Ramassage Scolaire est prononcée et entraîne de fait, la suppression du poste d'accompagnateur pour les enfants de moins de 5 ans. Le ramassage existe toujours et le cas de ces enfants sera étudié au cas par cas. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la dissolution du Syndicat du Ramassage Scolaire demandé par les délégués.

2^{ème} délibération

Le SISPEC (Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes) ayant la gestion de l'assainissement sur la commune, l'actif et le passif de cette compétence doivent lui être transférés. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à effectuer ce transfert.

3^{ème} délibération

Le percepteur demande à la mairie de redéfinir les postes du personnel communal.

Titulaires : Christine Guolberto (31h/semaine), Sandrine Bonnaud (32h/semaine), Stéphane Plantevin (35h/semaine)

En CDI sur 2 postes (cuisine + nettoyage de la cuisine) Jacques Vignaud qui prendra sa retraite en juin 2019. Il faudra prévoir un recrutement à partir de janvier.

Il faut préciser les autres petits contrats :

- Un poste surveillance de midi + garderie soit 14h semaine annualisé.
- Un poste surveillance de midi et nettoyage salle de restaurant/sanitaires – 11h15/semaine annualisé.
- Un poste pour le ménage des classes – 12h/semaine annualisé.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour répondre à la demande du percepteur.

4^{ème} délibération

Projet de la rénovation/accessibilité de la mairie

La DETR accorde une subvention de 150 000€, le département 50 000€ et la subvention du SDE sera versée en fin de chantier. Le percepteur est d'accord pour que la mairie fasse un emprunt pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter les banques pour l'emprunt.

5^{ème} délibération

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à déposer le permis de construire pour la réhabilitation de la mairie et de la bibliothèque.

Il faut prévoir une ligne de dépenses de 16 000€ dans le budget fonctionnement pour payer la TVA due sur la vente des 4 terrains du Roussillon et le remboursement de TVA sur travaux entrera dans les recettes d'investissement.

La séance et levée à 22h20